



SALLES COMMUNALES DE SAINTE-FEREOLE

DEMANDE DE RESERVATION

Toute demande doit être déposée au moins 1 mois avant la date souhaitée.

NOM Prénom :

Adresse :

Tél.:

Mail :

sollicite l'utilisation de :

la Salle du Temps Libre – 6 Avenue de la Besse

la Grande Salle – Allée Antoine Valéry, 1 parking de la Grande Salle

la Salle de réunion de l'Espace-Jeunes – Allée Antoine Valéry, 2 parking de la Grande Salle
(uniquement pour les professionnels domiciliés sur la commune de Sainte-Féréole afin d'organiser des réunions de travail)

Date de réservation :

Durée de la réservation :

24h

Forfait week-end (du vendredi 17h au lundi 9h avec états des lieux entrée - sortie)

Objet de la réservation :

Nombre de participants attendus :

Pour la Grande Salle uniquement :

- Utilisation de la cuisine et du bar : OUI / NON

- Utilisation des gradins : OUI / NON

INTERDICTION DE SCOTCHER, D'ACCROCHER, D'AGRAFER DE COLLER SUR LES MURS ET LES POTEAUX ... QUE CE SOIT DES AFFICHES OU DES DECORATIONS (SOUS PEINE D'ENCAISSEMENT DE LA CAUTION)

Fait àle.....

L'organisateur

Pièces à fournir :

↳ Le chèque de caution (1000 € pour la Grande Salle – 500 € pour la Salle du Temps Libre)

↳ Attestation de responsabilité civile

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION

TARIFS DE LOCATION :

Salle :€

Utilisation de la cuisine et du bar (pour la Grande Salle uniquement) : OUI / NON :€

TOTAL GENERAL :€

Avis du conseiller délégué en charge des bâtiments communaux :

FAVORABLE :

DEFAVORABLE

Motif :

Une convention d'utilisation des locaux devra être remplie et signée, accompagnée du règlement, trois semaines avant la date de location.

Dans le cas contraire, la réservation sera annulée de plein droit.

Le.....

Le conseiller délégué en charge des bâtiments communaux,

Eric BOUYOUX